

RECTIFICATIFS**Rectificatif au budget rectificatif et supplémentaire n° 2
pour l'Union européenne pour l'exercice 1994**

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 362 du 31 décembre 1994.)

De la page 58 à la page 104 (sous-section B1), dans la colonne « Budget rectificatif et supplémentaire n° 2 », ajouter la note de bas de page suivante :

« Y compris les virements de crédits effectués ».
